L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON, IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut une UNION..."

LUNDI MATIN, 8 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre.

Le Globe de Washington publie comme officielle, sous la date du 21 novembre, la pièce suivante:

DEPARTEMENT DE L'ETAT.

Le consul des Etats-Unis à la Guadeloupe annonce, sous la date du 12 novembre, qu'une proclamation publiée par le sous-gouverneur de la Dominique autorise l'importation des articles suivants dans cette île, par les navires de toutes nations, franc de droits d'entrée et de tonage, de quelque pays qu'ils proviennent; savoir: la farine, les ais et douves de toute grandeur, les bois de pitch-pine, de pin jaune, de pin blanc, et d'autres dénominations, les cerceaux de bois, le bœuf, le porc; et toute espèce de poissons salés, séchés ou en saumure. Ces importations, seront permises pendant six mois, à compter du 27 octobre 1834.

(Extrait du Daily-News d'avant-hier.

VENTE DE COTON.

960 balles coton,	à	17
87 de	do	17 3 4
20 de	do	15 3-4
50 de	do	15 5 8

Transactions de la Bourse.

Ventes d'actions.—20 actions de la Comp. des Architectes Américains vendues à $14 chaque.

10 actions de la Comp. des Architectes Français vendues à $30 chaque.

30 actions de la Comp. d'Assurance des Marchands ayant $30 de payées par action et vendues à $40 12 1-2 cts. chaque.

Ventes de propriétés.—Une en briques à trois étages et un lot de terre, vis à vis la place Lafayette, situé rue du Sud, vendus pour $14,000.

Un morceau de terre situé à 4 milles de la ville, sur l'autre côté du fleuve, 2 arpens de face et 5 de profondeur, vendu pour $3,900.

Un morceau de terre de 5 acres, à Spring Hill, près de la Mobile, vendu pour $110.

Une négresse, âgée de 28 ans, vendue pour $650.

La maison ci-devant occupée par le juge Harang, située dans la ville de Lafayette, a été vendue pour 12,000 piastres.

Plusieurs esclaves ont été vendus à bon marché.

La malle de samedi a apporté des journaux de New York: mais les dates sont les mêmes que celles reçues par Charleston. Nous avons également reçu nos liasses de Paris, par le *Rhône*, dont nous donnons des extraits.

Des rapports de Dieppe et du Hâvre disent que des tempêtes violentes ont causé beaucoup de dégâts dans ces ports. La terrasse des bains de Dieppe a été endommagée en différents endroits, et la maison où sont logées les pompes a été tellement ébranlée qu'elle n'est soutenue que par des étais construits à la hâte. Grand nombre d'oiseaux du nord d'Amérique se sont réfugiés dans cette ville. Au Hâvre, les quais de Perrey et de Ste.-Adresse ont beaucoup souffert.

On écrit de Londres le 20 octobre, que leurs majestés ont visité, le samedi précédent, les ruines des deux chambres du parlement. Un conseil privé a été tenu le 20, à l'effet de faire une enquête sur toutes les circonstances qui se rattachent à cet incendie. Aucun employé des gazettes n'a été présent à cette séance; M. Gurney le sténographe est la seul personne à qui l'on ait permis de prendre des notes; car le gouvernement veut que ces délibérations ne soient publiées que lorsque toutes les investigations seront terminées. Néanmoins, il paraît à peu près prouvé que l'incendie n'a été occasionné que par un accident. Il est décidé que le parlement sera prorogé.

Une lettre Combo, Basses-Pyrénées, du 17 octobre, dit que le général Mina est toujours dans cette ville. Sa santé s'est considérablement améliorée, et ses amis ainsi que ses médecins pensaient que dans peu de jours il pourrait se mettre en campagne. Néanmoins, on ne lui a pas encore permis de changer sa nourriture habituelle, quoiqu'il monte à cheval et parle avec gaîté de lui et de son avenir. Mais on est généralement d'opinion que le gouvernement espagnol a commis une grande faute en ne donnant pas au général Mina, sans partage, le commandement des provinces révoltées. Cette demi confiance pourrait bien détruire la moitié des chances de succès qu'il avait.

Le *Sémaphore* de Marseille du 19 annonce que M. Férin, receveur-général des Bouches du Rhône, doit se rendre incessamment à Paris pour conférer avec le ministre des finances sur le projet d'établir une banque à Marseille. Il paraît que cette institution serait mise immédiatement en opération dans cette ville. Le capital doit être de deux millions de francs.

Les nouvelles de Portugal du 12, disent que les regrets qu'inspire la mort de don Pedro à Lisbonne et à Porto deviennent de plus en plus profonds, parce qu'on croit fermement que c'est avec sincérité qu'il voulait opérer toutes les réformes que demande l'esprit de la charte; ce que l'on craint que dona Maria ne puisse faire sous la tutelle de Tapia et de Palmella, qui sont en secret des disciples de la vieille école d'absolutisme. Le pays est toujours tranquille. L'armée est si bien disposée en faveur du gouvernement actuel qu'il n'y a absolument rien à en craindre, dans le cas où Miguel voudrait, en désespoir de cause, essayer une dernière tentative contre le pays.

Le fils aîné de lord Wharnkliffe, l'un des plus riches héritiers de la pairie anglaise, s'est marié dernièrement à l'église de Mary-le-Bonne, avec la petite fille de Dessalines, l'un des généraux nègres qui dirigèrent l'insurrection de Saint-Domingue; miss Anna Dessalines est une charmante négresse de vingt deux ans, riche de plusieurs millions que lui a laissés son père, colonel des Cipayes de la compagnie des Indes.

Nous croyons rendre une véritable service à grand nombre de personnes, en leur faisant savoir qu'il existe une ordonnance du Conseil de Ville, concernant le bois de chauffage. Si nous parlons aujourd'hui de cette ordonnance, c'est qu'il nous est arrivé souvent d'entendre des plaintes, surtout contre les charrettes qui promènent le bois par les rues.

Que chacun sache donc, pour sa gouverne, qu'une corde de bois doit avoir *huit pieds de longueur sur quatre de large*, et que *la longueur des buches doit être de quatre pieds*, le tout mesure américaine; qu'il ne doit entrer dans la corde *aucune buche pourrie ou tortue*. Voilà pour le bois que l'on achète à la corde.

Quant aux charettes, la même ordonnance porte qu'elles doivent avoir *huit pieds de longueur*, (mesure américaine) *trois pieds de largeur sur le devant, en dedans des ridelles, et trois pieds six pouces sur le derrière, et que les ridelles doivent avoir deux pieds cinq pouces de hauteur.*

Il est enjoint aux commissaires de police d'arrêter, examiner et mesurer toutes les charettes, sans exception, transportant du bois de chauffage dans les rues et autres voies publiques de la ville et des faubourgs incorporés, afin de s'assurer si elles ont les dimensions requises par l'ordonnance; et quand même lesdites charrettes auraient les dimensions exigées, si elles ne contiennent pas une demi corde ou un quart de corde, le contrevenant sera condamné à une amende de dix piastres.

—On vient de construire un autre bâteau-à-vapeur pour faire les voyages réguliers de New-York à Charleston. Il porte le nom de *Colombia*.

—Parmi les passagers arrivés du Hâvre à New-York, se trouvent MM Albin Michel et Frank Perret, de la Nouvelle-Orléans.

EXTERIEUR.

Paris, 17 octobre.

On écrit de Trieste, 4 octobre:

"Les dernières nouvelles reçues d'Alexandrie annoncent que Méhémet-Ali, indigné de voir que le sultan cherche à profiter des troubles de la Syrie pour lui enlever de nouveau cette province, veut se déclarer indépendant de la Porte. Il paraît qu'il a manifesté ses intentions très ouvertement. On travaillait activement à l'armement de la flotte, qui devait mettre à la voile le 28 octobre." (*G. d'Augsbourg.*)

Paris, 19 octobre.

On lisait hier dans un journal du matin:

"On annonce qu'il a été décidé dans le dernier conseil que l'affaire du complot d'avril serait continuée et les débats ouverts immédiatement." Aujourd'hui nous lisons dans le *Moniteur*:

"M. le président de la cour des pairs vient d'écrire à MM. les pairs pour les informer que le rapport du procès en instruction devant la cour sera vraisemblablement en état de lui être présenté vers le milieu du mois de novembre prochain, et pour les inviter, en conséquence, à se trouver à Paris pour cette époque. MM. les pairs seront ultérieurement avertis du jour de la première audience."

—Une rencontre a eu lieu avant hier, au bois de Vincennes, entre MM. A. Dumas et Gaillardet. Après deux balles échangées sans résultat de part et d'autre, les témoins ont mis fin au combat, que les adversaires voulaient continuer. (*National.*)

—Le *Mémorial bordelais* du 15 annonce qu'il vient de passer un courrier extraordinaire venant d'Espagne. Il est, ajoute-t-on, porteur d'un message adressé par la reine à la chambre des procuradores, message où plusieurs des actes [illegible]

Nulle part ailleurs nous ne trouvons la confirmation de cette nouvelle un peu extraordinaire.

—Le bruit de l'entrée de don Miguel en Espagne prend de plus en plus de consistance. Ce qui donne plus de crédit à ce fait, c'est que la police, à ce qu'on dit, l'attendait depuis deux jours; elle s'occupait même du soin de l'arrêter à Bayonne quand il a franchi la frontière.

Il ne faut plus s'étonner au reste de la facilité qu'on trouve à passer les monts. La contrebande est organisée comme un service public. Il y a sur toute la frontière des hommes qui font métier de faire passer de l'autre côté des Pyrénées tout ce que l'on veut, marchandises, hommes, animaux, etc., etc. Il y a un tarif pour chaque chose [illegible] pour la qualité de chaque individu. On nous dira maintenant au juste ce qu'il en peut coûter à un roi poursuivi par un agent de police pour traverser la Bidassoa! *Mémorial des Pyrénées.*

La Russie ne possède qu'une seule manufacture d'armes, celle de Toula. Cet établissement vient d'être réduit en cendres par les ouvriers eux-mêmes qui y ont mis le feu par vengeance des mauvais traitemens qu'ils enduraient, et dans l'espoir qu'on en reconstruirait un autre dans l'intérieur de l'empire.

Cet événement a paru assez grave pour que l'empereur se soit transporté sur les lieux. L'empire se trouve exposé à manquer d'armes et réduit à celles qui reposent dans les arsenaux. (Voir à l'*Extérieur*.) (*Le Temps*)

Paris. 23 octobre.

Un journal annonce aujourd'hui que le président de la république d'Haïti a envoyé un million à M. Laffitte. Cette nouvelle est peu probable. Si M. Boyer pouvait disposer d'une telle somme, il la distribuerait, selon toute apparence, aux créanciers de la république, au *prorata* de leurs créances respectives, et n'en ferait pas cadeau au seul M. Laffitte.

Paris, 19 octobre.

—Le *Mémorial Dieppois* contient, sur nos relations commerciales en Russie, un article fort important. Nous en reproduisons quelques fragmens:

"Il serait urgent que le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce s'occupassent de nos relations commerciales avec la Russie, et de la manière dont les Français, qui se livrent à cette exploitation, sont traités par le gouvernement de Nicolas, par la canaille russe, et même par les agens consulaires français.

"Les relations avec les douanes russes sont hérissées de longueurs, de renvois, de tracasseries qui dégoûtent complètement les capitaines qui fréquentent les ports de la Russie. Les mesures prohibitives et fiscales dépassent toutes les bornes de la raison comme de la justice. Un permis pour embarquer les provisions nécessaires à l'avitaillement de l'équipage a été récemment payé 15 roubles (16 fr. 95 c., le rouble évalué à 1 fr. 13 c.,) quand le même permis coûte en France de 50 à 60 cent. On perd un temps considérable à se défendre contre l'avidité de tous les agens, au grand détriment de la prompte expédition des affaires, de l'activité des chargemens et de la réexpédition des navires.

"Quant à la protection et à la sûreté des personnes qu'il est du devoir du gouvernement, comme de l'honneur de la nation française, d'assurer de la manière la plus réel, nous ne doutons pas qu'elle ne soit positivement stipulée dans les traités; mais à l'application, c'est tout autre chose; que l'on interroge les capitaines, et ils répondront que leurs équipages sont exposés à terre à toutes les grossièretés, à toutes les insultes journalières de la plus basse classe de la population."

"Veut on se faire une idée des garanties que la justice moscovite présente aux étrangers sous le poids d'une accusation? le fait suivant en donnera une juste appréciation:

"Au mois de juillet dernier, un brick anglais se trouvait à Constance, amené par des intérêts commerciaux; un des matelots de l'équipage se prit de querelle avec un serf de la ville. Des mots on en vint aux coups, et le serf reçut en se sauvant un éclat de bois qui lui fit une grave blessure à la tête. En jugeant le plus sévèrement l'acte du matelot anglais, il est impossible de méconnaître l'absence de toute préméditation dans le délit qu'il venait de commettre: et s'il était en cas de légitime défense, comme quelques uns l'affirment, il n'y avait pas même délit.

"Le malheureux fut immédiatement conduit à la Brand Wach (espèce de patache du gouvernement,) et là, à peine interrogé, nullement défendu, il fut immédiatement jugé sur le dire de ses accusateurs, et il eut à choisir entre la déportation en Sibérie, c'est à-dire une mort certaine et affreuse, et une horrible mutilation. Il prit ce dernier parti et eut immédiatement les deux bras coupés au-dessus du coude. L'infortuné survécut à cette atroce pénalité et fut renvoyé à son bord ainsi affreusement mutilé." (*National.*)

CORRESPONDANCE PARTICULIERE.

Napoli de Romanie, le 1er. octobre.

"Dans ma dernière, je vous faisais part de quelques armemens russes qui s'étaient montrés à l'entrée du Bosphore, et du mouvement que l'escadre combinée anglo-française avait fait aussitôt; aujourd'hui il n'est plus question de flotte russe. Nicolas attend sans doute une occasion plus opportune pour agir plus ouvertement; mais il faut une autre guerre à l'Europe, pour tenir constamment les siens en haleine et se trouver prêt quand besoin sera. Il cherche à soulever les peuples et joue le rôle de conspirateur. Nous en avons pour témoins ces malheureux Grecs qui ne peuvent jouir d'un instant de paix, décimés qu'ils sont par le sabre des Turcs et s'égorgeant entr'eux par suite des intrigues de la Russie, qui veut à toute force imposer son patronage à ce pays. Ne pouvant supporter le joug d'un prince étranger, ils prêtent l'oreille aux perfides suggestions des agens russes et se soulèvent. Aujourd'hui c'est Gallerghi qui lève l'étendard de la révolte, non pas d'abord contre Othon, mais contre la régence. Plusieurs provinces se sont réunies aux conspirateurs, qui ont été vaincus et non soumis. C'est un levain de haine qui fermentera toujours.

Gallerghi et les siens ont été pris et renfermés à la Pat lamède, vaste prison d'état où le fameux Colocotroni subit une détention perpétuelle. Othon veut se montrer clément envers ses ennemis mais la régence ne partage pas cet avis. Elle veut en finir avec les conspirateurs et prétend qu'un exemple terrible de sévérité calmera l'agitation qui règne partout. Je ne sais qui l'emportera de la régence ou du roi, mais je crois que, quoiqu'ils fassent, la Grèce ne sera jamais tranquille. Il y a là trop d'intérêt divers, et une république fédérative serait peut être ce qui conviendrait le mieux.

M. Lalande déploie une activité sans égale et le pavillon français se montre avec honneur dans le Levant. La *Ville de Marseille*, après une tournée à *Athènes* a fait voile pour Santorin, Milo et Napoli de Romanie, où elle se trouve au mouillage. Dans quelques jours, M. Lalande ira visiter les îles d'Ourlac et Sinyrne. Les bâtimens placés sous ses ordres n'ont pas un instant de repos et personne ne se plaint, parce qu'il donne l'exemple, il ne reste jamais quinze jours au même mouillage. L'amiral anglais doit rentrer à Malte ou à Gibraltar le 1er. novembre, si toutefois l'escadre française ne parait pas.

Le *Voltigeur*, après avoir remis ses dépêches au commandant de la division, est parti immédiatement pour Alexandrie. Il a remarqué que tous les bâtimens qu'on expédie pour les côtes de Syrie, reçoivent l'ordre d'aller se montrer à Alexandrie et d'y séjourner quelque tems. Ceux qui nous viennent de France passent aussi par l'Egypte.

OBSEQUES DE BOIELDIEU.

L'Archevêque de Paris et M. Chérubini—Saint Roch et les Invalides.—La Messe de Chérubini.—Les Discours d'adieu.

Hier s'est accomplie une bien triste cérémonie: si quelque chose pouvait adoucir des regrets si cruels, ce serait cet empressement si général, ce concours d'hommes de toutes les classes, de toutes les opinions, rendant un dernier hommage, moins peut-être au génie de l'homme, qu'à toutes les excellentes qualités qui le distinguaient. Faut il que parmi ce concert de louanges, parmi cette unanimité pour honorer ces restes précieux, une seule voix se soit élevée pour blâmer, pour empêcher ces hommages? Faut il que cette voix soit celle d'un prêtre, de celui à qui sa position devrait faire donner l'exemple de la tolérance et de la charité? Assez de récriminations ont été faites, contre un acte que nous ne voulons pas qualifier pour que nous joignions notre voix aux voix accusatrices; au contraire nous remercierons M. l'archevêque de Paris. Grâce à lui, l'asile de la gloire s'est ouvert pour le génie! Grâce à lui, les premiers artistes de Paris se sont mis en relation avec les glorieuses célébrités qui, placées à la tête de l'établissement des Invalides, ont fait connaître leurs sympathies pour toutes les illustrations? Grâce à son refus obstiné, nous pouvons aujourd'hui reconnaître que l'intolérance du chef est loin d'être partagée par son clergé, qui gémissait des ordres de son supérieur! Grâce à lui, nous savons aujourd'hui que ce n'est plus que dans l'asile de nos braves mutilés, des glorieux survivants de nos armées victorieuses, qu'il nous sera permis de rendre un digne hommage à ceux dont la mort n'épargnera pas le génie; et quand l'heure fatale viendra à sonner pour une de nos grandes célébrités, le chemin est tracé maintenant, leur cercueil ne sera rendu à la terre qu'après avoir été abrité par les nobles étendards qui flotte dans ce temple de la gloire, qui n'est pas sous la juridiction de M. l'archevêque.

Chérubini était le maître et l'ami de Boieldieu: un de ses chefs-d'œuvre, l'admirable *Requiem* qu'il a composé pour la mort du roi Louis XVIII, a été exécuté par trois cents musiciens de la Société des concerts de l'ancienne Chapelle, du Conservatoire de l'Opéra, de l'Opéra Comique, etc., accourus spontanément à la première nouvelle de la mort de Boieldieu.

A onze heures le cortège est sorti de la maison mortuaire dans l'ordre suivant: la musique de la 2e. légion de la garde nationale, dont M. Barisel est le chef, la voiture du clergé, le cercueil, la famille du défunt, l'Institut, les auteurs, la commission dramatique en tête, l'Opéra-Comique, le Conservatoire, le Théâtre Français, les autres théâtres, les invités et la musique d'un régiment de ligne. Un détachement de la 2e. légion et un autre de la ligne escortaient le convoi. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, grâce aux soins des huit commissaires nommés pour présider à tous les détails de la cérémonie; c'étaient MM. Pradher, Batton, Riffaut, A. Adam, Panseron, Zimmermann, Hallevy et Dupaty.

Boieldieu appartenait à trop d'illustrations pour que les quatre personnes désignées pour tenir les coins du drap mortuaire pussent suffire à les représenter: elles ont donc dû alterner avec des suppléans pendant le long trajet de la maison à l'église. Ainsi à MM. Berton, Martin, Cortot et A. Nourrit, ont succédé MM. Dupaty, Auber, Gros, Henry, Panchard et Merville.

A l'hôtel des Invalides, les honneurs militaires ont été rendus au corps, qui a traversé les cours pendant que les tambours battaient au champ et que les cloches sonnaient à toute volée. L'entrée à l'église s'est faite sur une marche funèbre très remarquable de M. Berton. Puis a commencé l'admirable messe de Chérubini. Il est impossible de décrire l'effet produit par cette sublime composition, où les ressources de la science la plus profonde sont venues seconder de tout leur pouvoir les inspirations du génie: contentons-nous de citer le *Dies iræ L'agnus Dei* comme des morceaux qui auraient suffi pour faire nommer Chérubini le chef des compositeurs sacrés, quand même d'autres chefs-d'œuvre ne lui auraient pas assuré ce titre incontestable. L'exécution a d'ailleurs été admirable. Gloire et reconnaissance à MM. Habeneck et Kuhn, chargés de diriger l'orchestre et les chœurs, et à tous les artistes qui composaient cet admirable ensemble. Après la messe on a dit, sans accompagnement, un motet fort habilement disposé à quatre voix par M. Panseron, sur l'air des *Chevaliers de la fidélité* de Boieldieu; puis le *De profundis* en plain-chant et en faux-bourdon, exécuté par les chanteurs réunis aux chantres. Le cortège s'est alors remis en marche pour le Père La Chaise. Les voitures n'ayant pu suffire pour cette immense affluence, une partie des invités n'a pas hésité à suivre à pied, malgré l'énorme distance qui sépare les Invalides du champ de repos. Le trajet avait déjà été bien long de la maison du défunt aux Invalides, et ce n'est pas sans émotion que l'on a vu quelques vieillards vouloir faire tout ce chemin à pied l'honorable M. Berton, entre autres, qui portait un des coins du drap.

Le corps de Boieldieu a été déposé dans un terrain provisoire, en attendant l'érection du monument qu'on se propose de lui élever près des tombes de Grétry, Dalayrac, Méhul, Catel, Nicolo, Kreutzer et Hérold.

Au moment où l'on descendait le cercueil dans le caveau, la musique de la ligne, placée dans une espèce de ravin où l'on ne pouvait l'apercevoir, a exécuté une marche composée sur un des airs les plus touchans de Boieldieu: *Tournez, fuseaux légers*, de la *Dame Blanche*. Tous les yeux se sont remplis de larmes à ce souvenir déchirant; il semblait qu'on sentit encore mieux la perte que l'on venait de faire, en entendant ces accens enchanteurs pendant que leur auteur prenait possession de sa triste et dernière demeure.

Après les prières d'usage, plusieurs discours ont été prononcés; le premier au nom de l'Institut; le second par M. Berton, lu par M. A. Leclerc; un autre de M. Cherubini, lu par M. Halevy, et le dernier par M. Henry, au nom de l'Opéra-Comique. A la fin de ce discours, profondément senti, et que l'émotion de l'orateur rendait encore plus touchant, les sanglots ont éclaté de toutes parts; les hommes les plus graves, les plus âgés partageaient cette douleur générale: on eût dit que cette immense assemblée n'était composée que des proches parens de Boieldieu, et l'affliction était si grande, si vivement sentie, que, chose incroyable, nous avons vu l'émotion s'emparer de ceux mêmes que leurs tristes fonctions mettent à même d'être témoins de ces scènes lugubres.

M. Bertin, beau fils de Boieldieu, a voulu prononcer quelques paroles, mais les larmes ne lui ont pas permis d'achever: il n'a pu que se jeter dans les bras du fils de Boieldieu, dont la douleur a alors éclaté avec une telle violence que n'est qu'avec peine qu'on l'a entraîné de ce lieu fatal.

Ainsi se sont terminées les obsèques de Boieldieu; mais de pareils honneurs l'attendent encore dans sa patrie, à Rouen, où son cœur doit être envoyé: un hommage public lui sera rendu dans la représentation que donne demain l'Opéra-Comique au bénéfice de la souscription ouverte pour lui élever un monument. Déjà le ministre de l'intérieur a souscrit pour une somme de 1,000 fr, et promis de donner les marbres nécessaires; M. Scribe a envoyé 500 fr.; beaucoup d'autres souscripteurs ont aussi fait leur offrande, et plusieurs architectes se disputent l'honneur de diriger gratuitement les travaux de cette construction.

Hier, le buste original en marbre de Boieldieu, fait par M. Dantan jeune, et dont il existe tant de copies en plâtre, a été acheté 2,000 par le ministre de l'intérieur. Une indemnité de 1,200 fr, vient d'être accordée au fils de Boieldieu, dont toutes les ressources pécuniaires se sont éteintes avec lui.

Certes, tous ces honneurs ne peuvent nous consoler de la perte que nous avons faite; il est cependant doux de penser qu'il n'est personne en France, l'archevêque de Paris excepté, qui n'ait senti le besoin de rendre hommage à une des gloires de notre patrie. A.

Liste des navires dont les destinations sont annoncées.

POUR NEW YORK.
Navire Cincinnati, Barstow, Adams & Andrews.
Constitution, Gladden, Adams & Andrews.
Lotus, Watts, Peter Laidlaw.
New-Orleans, Cole, W & J Montgomery.
Tamenend, Glidden, Adams & Andrews.
Richmond, Burroughs, White & co.
Robert Bowne, Mansfield, Fetter & Hutton.
Brick Export, Lord, au capitaine à bord.
Catherine, Flitner, George Bedford.
Natchez, Tyler, J A Barelli.
Richard, Barlow, au capitaine à bord.
William, Ward, George Bedford.

POUR BOSTON.
Navire Forum, Caldwell, Cockayne & Robbins.

POUR PHILADELPHIE.
Navire Josephine, Johnson, T Toby & co.
Archer, Marston, T Toby & co.

POUR BALTIMORE.
Brick Snow, Snow, Levi H Gale.
Alexander, Freeman, James H Shepherd.

POUR CHARLESTON.
Brick Diamond, Sherwood, S Chapman.
Cherokee, Rogers, J A Barelli.

POUR RICHMOND.
Brick Thomas & Edward, Crawford, L H Gale.
Orion, Howell, Hagan Niven & co.

POUR PORTLAND Me.
Brick Harriet, Woodbury, Harrod & Quarles.

POUR ALEXANDRIE, D. C.
Goël. Maria, Alexandria, J A Barelli.

POUR APALACHICOLA.
Brick Durango, Shannon, au capitaine à bord.
Apalachicola, Spicer, au capitaine à bord.
Goël. David Rogers, Giberson, E W Gregory.
Hannah & Elizabeth, Chase, Bogart & Hawthorn.

POUR LA MOBILE.
Goël. Corine, Elderkin, T Toby & co.

POUR ATTAKAPAS.
Goël. North Branch, Champlin, au capitaine à bord.

POUR NORFOLK.
Goël. Pocahontas, Masury, au capitaine à bord.
Edward O'Brien, Davis, A S Page.

POUR LIVERPOOL.
Navire Timoleon, Windsor, McGregor, Huddleston & co.
Argo, Farley, A S Page.
St Cloud, Rich, A S Page.
Alexander, Locket, Hagan, Niven & co.
Robert Pulsford, Prince, Lincoln & Green.
Wm Brown, Taylor, Reynolds & Baron.
Home, Hill, Holmes & Mills.

POUR LE HAVRE.
Navire Talma, Dillingham, Roy, Gwathmey & co.
Ruthilia, Chase, A S Page.
St. Paul, Woodberry, Lincoln & Green.
Brick Noble, Mustard, au capitaine à bord.

POUR NANTES.
Navire Cecilia, Angaud, J Mager.

POUR LA HAVANE.
Brick Venus, Hernandez, Garcia, Buyo & co.
Paz, Pons, J Prats & fils.
Sabina, Tulla, J Prats & fils.
Sol de Puntales, Jaunejuberry, au capt. à bord.
Goël. Vizcaina, Canal, au capitaine à bord.

POUR MATANZAS.
Brick Petronilla, Rum, Garcia, Buyo & co.

POUR ST. YAGO DE CUBE.
Brick San Roman, Sylva, Garcia, Buyo & co.

POUR TAMPICO.
Brick Gen. Santa Anna, Vaatavoren, Cueullu & co.
Goël. Express, Dupeire, au capitaine à bord.
Gen. Lafayette, Jarvis, au capitaine à bord.
Josefa, Durantes, F Tio.
Creole, Cormier, au capitaine à bord.
Mary & Frances, Auld, au capitaine à bord.

POUR VERA CRUZ.
Goël. Mexicana, Para, au capitaine à bord.

POUR RIO GRANDE.
Goël. Matamoras, Noyes, au capitaine à bord.
Henrietta, Bredall, au capitaine à bord.
San Louis, Gastenago, au capitaine.

POUR MATAMORAS.
Goël. Louisiana, Doane, S Thompson.
Iris, Espinola, J Prats & fils.
Columbus, Chase, au capitaine à bord.

POUR MATAGORDA.
Goël. Equator, Barnes, au capitaine à bord.

POUR TUXPAN.
Goël. Sarah, Stark, au capitaine à bord.
Hudson, White, J W Zacharie & co.

POUR ARANSAS.
Goël. Philadelphia, Wilson, au capitaine à bord.

VENTE PRIVEE.

ON offre en vente l'ameublement d'une maison de pension, consistant en lits, bois de lits, chaises, tables, ustensiles de cuisine, avec le privilège de la maison, si on le désire—cette maison est située au centre des affaires. Si l'on n'en dispose pas avant le 25 de décembre, à l'amiable, on les vendra à l'encan.—Pour les Conditions, s'adresser au bureau de cette feuille. 8 déc

EN débarquement du navire Ballochan, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, no. 147.
16 demi-pipes eau-de-vie de Cognac de 1ère marque,
10 quarts de pipe vieille eau-de-vie,
Vins en barriques, des crûs de Grave, Médoc et Cancy,
10 barils lentilles fraîches [illegible]
D'importation antérieure, un grand assortiment de vins vieux de divers crûs, [illegible] et anisette de première qualité.
8 déc [illegible] LAFAY

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 9 DECEMBRE.

La 1ère. représentation de la reprise de

La Muette de Portici,

Grand opéra en cinq actes, orné de tout son spectacle, par MM. Scribe et G. Delavigne, musique d'Auber.

Suivie de la deuxième Représentation de

LA PRIMA DONNA.

OU LA SŒUR DE LAIT.

Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Arbin & Jules.

CELEBRATION
DU TRIOMPHE DES PRINCIPES REPUBLICAINS

Liste des noms des personnes qui composent le comité général:

J H Holland,	John Wilcox,
Myford McDougall	Philip Power,
Chas Dumond,	S High,
P Summers,	Wm Brothers,
D St Romes,	John Mitchell,
John Wiley,	A A Swarey,
G Braslé,	F Durive,
G Montamat,	G W Hewes,
Wm Bullit,	N Hoey
Paul Tulane,	R J Ker,
R M Carter,	Dan'l Murphy,
Louis Leroy.	J B Giquel,
H Andry	Dr Labatut,
Jules Balloc,	J J Mercier,
P A Lefèvre,	C Cannon,
E Charbonnet,	Octave de Armas,
P Doherty,	P Tricou,
G P Manouvrier,	C Daunoy,
J James,	J Bayon,
L Barbarin, père,	M Egan,
Paul Bertus,	J Walsh,
J W Stillwell,	Col Cuvillier,
J R Wolf,	O Rourke,
H Notton,	Tobin,
P D Henry,	W Crawford,
P Fernandez,	C Samory,
McHugn,	J Clarke,
Auguste Douce,	W C Goodrick,
Dr McFarlane,	John J Ker,
W C Quink,	Jules Leblanc,
J B Lamothe,	Wm Christy,
H B Cenas,	Cammagère,
James M Kennedy,	B Marigny,
J Pinter Davidson,	Bourgeois,
P Harty;	L E Brown,
James Sterett,	Gregory Byrnes,
J F Carter,	E Johns,
P K Lawrence,	J H Caldwell,
S W Oakey	B Z Canonge,
P K Wagner,	R Salter,
J W Thompson,	J W Breedlove,
François Dusard,	Jno Nicholson,
Alonzo Morphy,	J Bryant,
C Lamothe,	C Paterson,
M Gordon, Jr.	B F West,
Maurice Cannon,	G Morris,
S Kennedy,	Thos Fitzwilliams,
Geo H Elliott,	W Brand,
H D Peire,	Thos Toby,
W H Ker;	W Bogart,
Etienne Bertel,	R Y Santi Petri,
F Verrier,	J Warback,
Jas Patton,	D J Rogers,
Wm Descop,	E L Tracey,
J J Beck,	Henry McCauley,
B Rece,	P Rion,
N Sassinot,	H Lockett,
J Penar,	Thos Slidell,
E W Sewell,	W D Loomis,
G W Bennett,	Story Knox,
P Laidlaw,	John Stringer,
W Shields,	H Carleton,
Dr Osborne,	James Ross,
Thos Banks,	E Bell.

Maîtres des cérémonies, chargés de présider à la cérémonie qui aura lieu sur le champ de bataille du 8 janvier:

MM John H. Holland,	Dr Jno J. Ker,
William H. Ker,	John Mitchell,
J de St Romes,	J L Rabassa,
Maunsel White,	James Ross,
J R Sterrett,	P K Wagner,
H. D. Peire,	John Stringer,
B Z Canonge,	E Johns,
J M Fernandez,	Chas Patterson,
A Lefèbvre,	G H Domingon,
John Nicholson,	Welmar Shields,
J J Mercier,	Story Know,
W D Loomis,	H McCauley,
Thos Slidell,	Wm Brand.
John R Grymes.	

Présidents du dîner qui aura lieu sous l'arcade:

MM. le Gén. LABATUT,
MARTIN GORDON,
M. LEFEBVRE,
Gén PLAUCHE,
J. H. HOLLAND,
DENIS PRIEUR,
Dr. D. C. KER, } Présidents.

Vice Présidents:

MM B. MARIGNY,
W. BULLITT,
Dr. J. S. M'FARLANE,
P. J. TRICOU,
JOHN WILCOX,
N. HOEY,
P. DOHERTY,
W. CHRISTY,
A. A. SUAREZ,
S. HIGH,
JOHN WILIE,
JOHN R GRYMES,
P. POWER. } Vice-Présidents.

COMITES SPECIAUX.

Comité Chargé de contracter pour le dîner et de procurer les ornemens nécessaires pour l'appartement où il sera donné: MM. J. Wilcox, High, M'c Dougall, le Dr. M'cFarlane, W. H. Crawford, J. Patton, Wolf, James, le Dr. J. P. Davidson, Wm. Brand et E. L. Tracy, J H Caldwell.

Comité chargé de faire enclore la partie du champ de bataille nécessaire pour la célébration, de faire établir une plate-forme, des tentes, un hangard &c.: MM. M'cDougall, Commagère, P. Summers et le Dr. M'cFarlane.

Comité chargé de composer un orchestre. MM. R J. Ker, H. Andry et F. Durrive.

Comité chargé de procurer un bateau à vapeur: MM. P. Power, G. Byrnes et A. A. Suarez.

Comité chargé de faire les invitations et de préparer les toasts: MM. B. Marigny, P. K. Lawrence, H B. Cenas, R M. Carter, R. J. Ker, P. J. Tricou, le dr. McFarlane, S. High, P. Soulé, M. McDougall, P. K. Wagner et J. R. Sterrett.

Comité chargé de procurer les rafraîchissemens nécessaires sur le champ de bataille: MM. Harvey Norton et Daniel Murphy.

Comité chargé de surveiller l'impression des billets d'invitation: MM. Ker et Carter.

M. Gaston Bruslé est prié de surveiller le tir des salves.

Le général Plauché est prié de se trouver present au moment où l'on arborera les drapeaux sur le champ de bataille.

PROGRAMME.

Célébration du jour sur le champ de bataille,

Au point du jour, une salve de cinquante coups de canon; après quoi les drapeaux des Etats-Unis et de France seront arborés.

A 11 heures, un bateau-à-vapeur convenablement orné, commencera à faire des voyages au champ de bataille, qu'il renouvellera de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'on annonce que les discours vont être prononcés.

A midi, une salve de cent coups de canon.

A une heure et demie, les discours.

On érigera sur le champ de bataille, une plate-forme, d'une grandeur convenable, et des barrières; on placera à chaque extrémité une tente pourvue de rafraîchissemens qui seront offerts gratuitement à ceux qui seront admis dans l'enceinte. Nul ne pourra s'introduire dans cette enceinte s'il n'est pourvu d'un billet, qu'on peut obtenir *gratis* en s'adressant à un des membres du comité général. Les citoyens dont les noms suivent, (au nombre de 25,) sont nommés maîtres des cérémonies pour veiller au maintien de l'ordre sur le champ de bataille, et à ce que tout se passe conformément au programme, dont chacun d'eux sera muni. La réception des dames et le soin de leur procurer des sièges convenables sont laissés aux maîtres des cérémonies. Les chevaux, voitures, &c. ne pourront pénétrer dans l'enceinte. A 3 heures, cinq coups de canon très rapidement annonceront la fin de la cérémonie qui doit avoir lieu sur le champ de bataille. A 2 heures et demie, le bateau-à-vapeur recommencera ses voyages en ville.

Nul n'aura droit à un siège sur la plate-forme, autre que ces personnes ci-après désignées:

1°. Les hôtes invités.
2°. Les dignitaires de l'assemblée, qui ont proposé les résolutions relatives à la célébration.
3°. Les chefs et membres du sous-comité.
4°. Les orateurs.

Dîner en ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le dîner commencera à 4 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en l'honneur de l'état de New-York.

COUR DES PREUVES—*Paroisse de Jefferson.*—Jeudi le 18 décembre courant, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de cette paroisse, je vendrai à l'encan sur la propriété occupée par M. William Jones, dans la ville de Lafayette, les objets suivans formant partie de la succession de feu William Cecil, savoir: trois chevaux, trente-quatre têtes (plus ou moins) de vaches, veaux et génisses et un taureau; deux drays, deux charrettes et un waggon. Conditions—comptant.
8 déc F. DUGUE, Juge.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Senator, Stacy, Hâvre, T Nicolet & co.
Navire Republic, Coffin, Liverpool, A J Page.
Navire Palestine, Littlefield, Liverpool, S T Hobson & co
Barque Lucretia, Lewis, New York, Harrod & Quarles.
Brick Mary Averil, Stearns, New York, G Bedford.
Goel Tuspana, Hernandez, Vera Cruz, S Fernandez.
Goel Perfecta, Molina, Campêche, J Prats & fils.
Goel Esperanza, Carderon, Rio Grande, M F Corgot.
Bateau à vap Jack Downing, Marston, Mobile, capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Hubbs, ayant mis en mer les goëls. Halcyon et Helen Mar, a amené dans le port la barque Ballochan, les bricks Colombus et New Castle.

Bateau de remorque Whale, des passes, avec les bricks Braganza, Regulator, Synosure, et Intrepido. Il y avait deux navires en dehors de la pointe sud-ouest. Rencontré trois bricks et une barque à la Grande Prairie. Au moment de son départ de la passe, samedi matin, il s'y trouvait un navire, et à la pointe du sud, un autre.

Bateau de remorque Océan, de la passe, avec le brick Colombo. Rencontré au dessus du détour, la barque Hâvre, de Portland—au Fort, brick Sarah et barque Grecian.

Barque Ballochan, Dufour, de Bordeaux, à Hagan, Niven & co—avec un chargement assorti à N Peychaud, J A Bermudez; T Nicolet & co; Lafaye aîné; O Sigburdan; Paya; S T Hobson & co; Duelho jr.; F P Duconge; A. Quertier & Boutin; L G Sassinot; A Maher; J Leblanc; Olivier fils; Noux; J B Olivie, J Gaulhiac; Sigland; Lafontaine; J Giraudeau, &c. &c.

Navire Margaret, Forbes, 16 jours de Philadelphie.
Brick Regulator, Baker, 55 jours de Bordeaux.
Brick Colombo, Smith, 5 jours de la Havane.
Brick Intrepido, Gomez, 7 jours de la Havane.
Brick Synosure, Howes, 26 jours de Boston.
Brick Braganza, Lane, de Kingston (J) sur lest.
Brick New Castle, Hull de la Havane.
Brick Esphrates, Theobald, de Bath.
Brick Columbus, Clarke, de Portsmouth.
Brick Sea Bird, Carr, de Newport, R I
Brick Victory, Hatch, de Savannah.
Brick Mary, Bacon, 30 jours de Baltimore.
Brick Moscow, Norris, de Thomastown,
Goel Caroline, Martin, de Matanzas.
Goelette Mary, Collins, 8 jours de Campêche.
Goelette Prueba, Artay, de Havane,
Bateau à vapeur Privateer, Brown, de St Louis, avec du coton
Bateau à vapeur Black Hawk, Hoffman, Natchez.
Bat a vap Delta, Sheridan, de Braddish & Osgood
Bat a vap Claibourne, Barret de Vicksburg.

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 125.
8 déc A PEYCHAUD.

DOUBLONS ESPAGNOLS en demande, s'adresser à THOMAS FELLOWS,
8 dec Rue St. Louis, No 57

LETTRES DE CHANGE, sur Londres, a vendre par HARRISSON, BROWN & Co.
8 dec

DES PROPOSITIONS seront reçues jusqu'au 20 du courant, pour suppléer les huit bateaux de la compagnie de "*la ligne de remorqueurs de la Louisiane*" de bois de chauffage pour une année, à commencer du 1er. janvier prochain. Le bois doit être de première qualité, sec, sain et de frêne, et doit être délivré à bord, de tems à autre selon qu'on en aura besoin. Les propositions devront spécifier le nombre des bateaux auxquels chaque contracteur devra fournir ce bois, et elles devront être remises au bureau de la compagnie, rue du Canal, No. 77.
8 déc—7 JAMES FOSTER, jr. président.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

D'APRES consentement entre les parties, la Société qui existait sous la raison *Poupono, Greffin & Co.*, a été dissoute le 15 avril dernier.

Le sieur Fifi Poupono reste seul chargé de la liquidation.

Les personnes à qui il peut être dû sont priées de se présenter au magasin, rue St.-Louis, près la rue Conti, Ceux qui doivent sont également priés de régler immédiatement.

FIFI POUPONO,
ETNE. GREFFIN,
BMT. DUBREUIL,
8 déc—3

LES soussignés ont formé une nouvelle société sous la raison Poupono et Greffin, et continueront le même genre d'affaires que faisait l'ancienne société.

Ils se recommandent de nouveau à leurs amis et à leurs connaissances, et feront tout ce qui dépendra d'eux pour mériter la confiance qu'on leur accordera.

Ils offrent à vendre un assortiment de meubles faits dans les derniers goûts et se chargeront de toutes commandes au meilleur marché possible.

FIFI POUPONO,
ETNE. GREFFIN
8 déc—3

A VENDRE.—Une Seine à Pêcher, s'adresser à JOHN LIND,
8 déc—6 Encoignure des rues Moreau et Français.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Jean Merville Pascal Harang et qui ne se sont pas encore fait connaître, sont priées de présenter leurs titres de créance au bureau de Mr. P. J. Tricou, rue St. Louis. 8 déc—3

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Joseph Tricou, sont priées de présenter leurs titres de créance au bureau de Mr. P. J. Tricou, rue St. Louis. 8 déc—3

CHEVAUX A VENDRE.

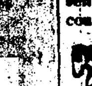

Chevaux et Voitures à vendre, à bon marché. S'adresser à l'Ecurie de la rue Toulouse, No. 88. 8 déc—3

GRAISSE & PORC—1058 barillets de Beurre, 244 barils de Porc prime, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
8 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procédera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et en recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.
Paroisse de Jefferson, 4 décembre 1834.
J. CHARBONNET, Shérif et Collecteur.
8 déc

VENTE DE SUCCESSION.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.

JEUDI, 9 janvier prochain, 1835, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, je vendrai par enchères publiques, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves suivans formant partie de la succession de feu Wm. Cecil, savoir:—

Charlotte, griffonne, âgée d'environ 19 ans et sa fille Nora, âgée d'environ 18 mois; Sally et son enfant Kate, de 5 ans; Jane, orpheline, âgée d'environ 10 ans, Mary, sa sœur, d'environ 8 ans; Jeanne, sa sœur, d'environ 6 ans; Maria, négresse, âgée d'environ 22 ans; Spenser, nègre âgé d'environ 50 ans; John, nègre, âgé d'environ 50 ans.

Conditions:—Le prix en deux paiemens égaux à trois et six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à leur paiement. Les esclaves ne seront délivrés aux acquéreurs qu'après que leurs billets dûment acceptés, seront déposés au greffe du juge soussigné. Les actes de vente seront passés aux frais acquéreurs.
8 décembre F. DUGUE, juge.

CAFE DE LA HAVANE—Les soussignés ayant reçus par la polacre Constancia, de la Havane, 200 sacs café, qu'ils offrent à vendre.
8 déc A QUERTIER & BOUTIN

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'îlet désigné par le No. 15.

Conditions: comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Juan Penas.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'ilet 162, et lot No. 12, de l'ilet 129, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

250 BOUCAUTS sucre; 150 dito mélasse, sur l'habitation au haut de la ville, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
8 déc No. 117, rue Royale.

CAFE DE RIO—900 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
3 déc [illegible] rue du Camp, No. 66

VENTES A L'ENCAN.

PAR J H DOMINGON,

IL sera vendu, le mercredi 10 courant, à 10 heures, dans la rue Conti No. 53, en face de la banque de la Louisiane, un bel assortiment de Meubles, en grande partie manufacturés en cette ville, [illegible] avant la vente. 8 dec

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

3 terrains situés au faubourg Washington, rue du Camp, près de l'encoignure de la rue de la Prade, mesurant chacun 24 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, conformément au plan dressé par J. Pilié voyer, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12, et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant G Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquereurs. 8 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu mardi, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur magasin d'encan, pour cause de compte, 2 boucauts Ferblanterie anglaise, consistant en lanternes, grecques, cafetières, et une quantité d'autres articles; 2 caisses boutons dorés, couteaux, canifs, &c.

Plus—Un assortiment de marchandises sèches anglaises. Conditions, à la vente. 8 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui lundi, 8 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, à 10 heures du matin, un assortiment de marchandises sèches, consistant en Coton blanc écru, toile, chaussettes de laine et de coton, mouchoirs, bretelles et une variété d'articles.

Aussi: Un envoi de hardes, chapeaux, &c. 8 déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie maison en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en brique, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 8 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu lundi, 8 décembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le bénéfice de qui il appartiendra: Une quantité de marchandises importées et avariées à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New-York. 8 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi, 8 courant, à 4 heures de l'après-midi, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra environ 600 barils farine endommagée, provenant du bateau-à-vapeur Mediterranean, entre les rues [illegible] et du Canal.—Conditions, comptant. 8 déc

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu le lundi, 8 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 6 boucauts, 14 boites quincaillerie; 10 boites; 3 barils; 6 barillets; 1 boucaut Drogues et Médicamens, importés et avariés à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, de New-York. 6 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING,

MARDI, 9 du courant, il sera vendu, à leur encan, 23 caisses et balles de marchandises endommagées à bord du navire New Jersey, capitaine Witray, de New-York, pour compte de qui il appartiendra. 8 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, ayant 34 pieds 5 pouces 3-8 de face au chemin à coulisses, sur 105 pieds 9 1-2 pouces de profondeur, entre les rues des Bons Enfans et Morales.

Conditions; $90 payables le 21 avril 1835, pareille somme le 21 avril 1836, et une autre pareille somme le 21 avril 1837, la balance comptant.

L'acte de vente sera passé devant M. Théod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Voyez le plan à la Bourse. 2 déc

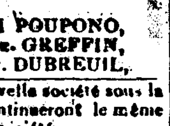

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en mai dernier. S'adresser au capitaine Sheridan à l'ed, ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR LOUISVILLE,

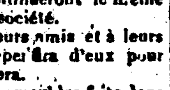

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, no. 28 et 29 Nouvelle Levée.
6 déc

POUR BORDEAUX.

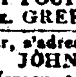

La barque française, fine voilière CHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à THOMAS BARRETT & Co, rue du Canal.
8 déc

POUR LA MOBILE—(par la voie du fleuve.)
(Paquebot du 12 décembre.)

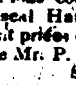

La goëlette CORA, capitaine Carton, partira le dit jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.
3 déc no. 28 & 29 Nlle. Levée.

POUR BRAZORIA, *Colonie d'Austin (Texas)*

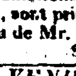

La belle goëlette fine voilière SABINE, doublée en cuivre, capitaine ..., ayant la majeure partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira positivement le 11 du courant. On prendra quelque léger fret, et on admettra des passagers, si on s'adresse immédiatement au capitaine à bord, en face de la rue Conti. 8 déc—4

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

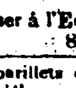

Paquebot du 8 décembre.—La goëlette *Montgomery*, capitaine A. Smith, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
5 déc 28 & 29, Nouvelle Levée.

POUR BORDEAUX.

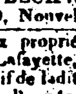

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE,
5 déc no. 118, rue Royale.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 13 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 8 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

MERCREDI, 10 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 4 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

MERCREDI, 10 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 4 déc

AVIS—E. & G. SABATIER ont formé une société sous la raison de G. Sabatier & Co., pour un nouveau magasin de Porcelaine, Verrerie et Faïence, situé rue de la Levée, No. 67, entre St. Louis et Toulouse.
8 déc—8

A VENDRE—500,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 296. 4 déc—15

SOCIETE—Les soussignés ont ce jour formé une société pour commission dans les affaires de groceries, sous la raison de *A. Delassus & Montreuil*, au No. 20, rue de la Vieille Levée. Pour renseignemens, s'adresser à Mr. Lt. Millaudon. 17 novembre 1834.
AUG. DELASSUS,
THLE. MONTREUIL.
6 déc—10

RUM de la Nouvelle-Orléans, constamment à vendre par A. DELASSUS & MONTREUIL.
6 déc—10

SUCRE & MELASSE—600 boucauts sucre et 21,000 gallons melasse, livrables immédiatement, à vendre par A. DELASSUS & MONTREUIL.
6 déc—10 5, Vieille Levée

LES créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créance à M. E. Carraby, avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dits créanciers.
E. CARRABY } Syndics des créanciers
A. BENECAL } de M. A V Boismare.
[illegible] nov—9, 2ps.